

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 233 rendant exécutoire la délibération n° 156/6e L du 17 février 1965 de l'Assemblée Territoriale fixant le minimum de consommation mensuelle d'eau .

n° 233

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 février 1965

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1965

Date du numéro
1 mars 1965

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 156/6e L du 17 février 1965 de l'Assemblée Territoriale fixant le minimum de consommation mensuelle d'eau.